

## Règlement général

Jeu Tirage au Sort « FASHION WEEK I LOVE NY » organisé par Kaki Crazy.  
Jeu gratuit, sans obligation d'achat

### Article 1 :

Ce jeu est organisé par la société Kaki Crazy dont l'adresse du siège social est : 27-29 rue du Champ Jacquet 35000 Rennes et don't l'adresse postale est : 15 avenue de la Croix verte BP 45132 35650 LE RHEU CEDEX

### Article 2 :

Jeu gratuit sans obligation d'achat ouvert du 18 octobre 2014 au 01 novembre 2014. Suivant jours et horaires d'ouverture des magasins

Le jeu a lieu dans les 19 magasins cités ci-dessous :

- **Kaki Crazy** : 27-29 rue du Champ Jacquet 35000 Rennes
- **Quarter Back** : C.C. Alma Rennes; C.C. Cleunay Rennes; C.C. Colombia Rennes; C.C. Le Centre Saint-Grégoire; C.C. Opéra Pacé; C.C. Le Cézembre Saint-Malo; Zac de Kerlann Vannes; 6, rue de la monnaie Vannes; C.C. Beaulieu Nantes; C.C. Atlantis Le Centre Saint-Herblain; 4, rue Gambetta Challans; 1, rue du traité d'Amsterdam Pornic.
- **Crazy Republic** : 9, rue d'Antrain Rennes; 11, place du calvaire Nantes.
- **G-Star Raw** : C.C. Alma Rennes
- **Blue Box** : 17, rue du Maréchal Joffre Rennes; Z.A.C. de l'Auge de Pierre Saint-Grégoire; 12, forum de la Gare Fougères.

### Article 3 :

Le jeu est organisé en parallèle de l'opération commerciale Fashion Weeks : 30 % offert sur le deuxième article acheté. Remise sur l'article le moins cher, hors chaussures et accessoires.

### Article 4 :

La dotation est répartie comme suit :

- un voyage à New-York pour deux personnes d'une valeur de 1 500 €,
- 10 000 € de chèques cadeaux : 500 chèques d'une valeur de 20 €.

### Article 5 :

L'ensemble des lots seront remportés par un jeu avec bulletin et triage au sort.

Les lots seront à retirer en magasins pour les lots 1 à 13.

Les lots 14 à 413 seront envoyés par voie postale.

La date du tirage au sort aura lieu le mardi 04 novembre 2014 à 18 h. Les gagnants seront informés de la nature du lot gagné par e-mail.

### Article 6 :

La participation à ce jeu-concours est exclusivement réservée aux personnes physiques âgées au moins de 18 ans, résidant sur le territoire de la France métropolitaine (Corse et Monaco compris).

Les participants mineurs devront obtenir l'autorisation écrite de leurs responsables légaux et la produire avant de pouvoir être déclarés gagnants.

### Article 7 :

La participation à ce jeu implique de la part du candidat l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute fausse identité ou fausse adresse entraînera la nullité de la participation.

### Article 8 :

Le principe du jeu est le suivant : les participants doivent compléter le bulletin de participation de participation disponible aux caisses des magasins cités dans l'article 2.

Les champs suivants sont à remplir : Nom, Prénom, Adresse (dont ville et code postal), Téléphone, Email, (Informations obligatoires).

Le bulletin de participation est ensuite à insérer dans l'urne prévue à cet effet aux caisses des magasins cités dans l'article 2.

**Article 9 :**

Sont exclus les personnes salariées de la société organisatrice citée dans l'article 1, leurs conjoints, parents, alliés vivant sous le même toit qu'eux.

**Article 10 :**

Toute demande incomplète, illisible, ou avec erreur de saisie, déposée après la date limite ou réalisée sous une autre forme que celle prévue au présent règlement ne sera pas et/ou ne pourra pas être prise en considération.

**Article 11 :**

Chaque joueur ne pourra remporter qu'un seul lot.

**Article 12 :**

Les gagnants acceptent par avance le lot tel que décrit dans l'article 4, sans pouvoir demander un échange, une modification ou sa contre-valeur en espèces.

**Article 13 :**

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Leur responsabilité ne saurait être engagée si quelques cas fortuits ou de force majeure imposaient quelque modification que ce soit au présent jeu. L'organisateur se réserve la possibilité d'exercer toutes poursuites en cas de falsification(s) caractérisée(s).

**Article 14 :**

La société Kaki Crazy ne saurait être tenue pour responsable à quelque titre que ce soit des dysfonctionnements pendant la participation au jeu, ni du report et/ou annulation et/ou modification de l'opération pour des raisons indépendantes de sa volonté.

**Article 15 :**

Les gagnants autorisent par avance les organisateurs du jeu à publier leur nom, adresse, et à les utiliser dans toutes manifestations promotionnelles liées au présent jeu, sans que cette publication puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

**Article 16 :**

Les informations sur les joueurs, recueillies par les organisateurs à l'occasion du jeu pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N° 78 17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Tout joueur ayant déposé ses coordonnées, peut à tout moment extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande) envoyée à : Kaki Crazy 15 avenue de la Croix verte BP 45132 35650 LE RHEU CEDEX

**Article 17 :**

Le règlement du jeu est disponible dans l'ensemble des magasins cités dans l'article 2. Il est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à : Kaki Crazy 15 avenue de la Croix verte BP 45132 35650 LE RHEU CEDEX et téléchargeable sur le site <http://fashion-week-rennes.com/>

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par Kaki Crazy 15 avenue de la Croix verte BP 45132 35650 LE RHEU CEDEX

Rennes, le 15 octobre 2014